

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Boulieu-lès-Annonay

**Séance du 14 octobre 2020**

L'an deux mille vingt et le 14 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

**Présents** : Rémi CACHAT, Mikaël DUBICKI, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Marlène POULENARD, Christophe REY, Martine ROUMEZY, Olivier ROUSSAT, Benjamin SERVE

**Absents** :

Christelle ETIENNE

Pamela LUCA (pouvoir à Eric MONTIBELLER)

Cindy VIALETTE (pouvoir à Marlène POULENARD)

Agnès de RETZ (pouvoir à Cécile GRANGER)

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré 15 conseillers présents (**+ 3 pouvoirs**) en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

### **ORDRE DU JOUR**

- I -** Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 septembre 2020
- II -** Convention entre Annonay Rhône Agglo et la Commune de Boulieu-lès-Annonay dans le cadre de la Fête du Livre Jeunesse (Délibération n°1)
- III -** Création d'un Conseil Municipal de Jeunes (Délibération n°2)
- IV -** Composition des commissions communales (Délibération n°3)
- V -** Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe de 28h hebdomadaire (Délibération n°4)
- VI -** Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 35h hebdomadaire (Délibération n°5)
- VII -** Décision modificative n°2 portant intégration des travaux du SDE (Délibération n°6)
- VIII -** Décision modificative n°3 portant intégration de travaux en régie (Délibération n°7)
- IX -** Questions diverses

## **I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 septembre 2020**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2020 est approuvé à 15 pour et 3 contre.

## **II – Convention entre Annonay Rhône Agglo et la Commune de Boulieu-lès-Annonay dans le cadre de la Fête du Livre Jeunesse (Délibération n°1)**

Annonay Rhône Agglo initie et prend en charge l'organisation de la Fête du livre jeunesse – volet petite enfance en partenariat avec plusieurs communes de l'agglomération.

La convention précise les modalités de collaboration, de fonctionnement et de participation entre Annonay Rhône Agglo et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette manifestation.

## **III - Création d'un Conseil Municipal de Jeunes (Délibération n°2)**

Monsieur le Maire propose la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à compter de l'année scolaire 2020-2021.

Le CMJ est une instance municipale visant à favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie.

Il a pour mission de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants de la commune pour améliorer le cadre de vie, et les traduire en projets au bénéfice de tous.

D'un point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un CMJ. Sa création relève de plein droit de l'autorité municipale. Chaque collectivité détermine son fonctionnement à l'aide d'un règlement en respectant les valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **Valide** la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Madame Christelle ETIENNE en charge du projet, fait, à après la clôture du Conseil Municipal, une présentation complète sur le but et le déroulement de la création d'un conseil municipal des jeunes pour la commune. Ce projet est en partenariat, avec les deux écoles du village.

#### **IV - Composition des commissions communales (Délibération n°3)**

Monsieur le Maire informe de la démission de Monsieur David JURDIC de la commission Urbanisme et Patrimoine et de la commission Travaux.

Il propose le membre suivant en remplacement pour chaque commission :

Commission Urbanisme et Patrimoine :

Monsieur Rémi CACHAT

Commission Travaux :

Monsieur Rémi CACHAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** ces nominations dans les différentes commissions.

#### **V - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe de 28h hebdomadaire (Délibération n°4)**

**VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de supprimer l'emploi d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet de 28h, à compter du 15 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **DECIDE**

VU l'avis du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE en date du 17 Mai 2020

1- adopter la proposition de Monsieur le Maire

2- le charge de l'application des décisions prises.

#### **VI – Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 35h hebdomadaire (Délibération n°5)**

**VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de supprimer l'emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 15 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

**- DECIDE**

VU l'avis du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE en date du 17 Mai 2020

1- adopter la proposition de Monsieur le Maire

2- le charge de l'application des décisions prises.

**VII – Décision modificative n°2 portant intégration des travaux du SDE (Délibération n°6)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision modificative suivante, pour le Budget Principal 2020, concernant l'intégration des travaux SDE pour l'année 2018.

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article (chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21534 (041) Réseaux d'électrification	103 306.30	238 (041) Avances versées sur Comm. d'immos corporelles	103 306.30
<b>Total dépenses</b>	<b>103 306.30</b>	<b>Total recettes</b>	<b>103 306.30</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

- **Adopte** la décision modificative n°2

**VIII – Décision modificative n°3 portant intégration de travaux en régie (Délibération n°7)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la décision modificative suivante, pour le Budget Principal 2020, concernant l'intégration de travaux pour l'année 2018.

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article (chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2128 (041) autre agencement et aménagement de terrain	5063.45	2315 (041) travaux en cours	5063.45
<b>Total dépenses</b>	<b>5063.45</b>	<b>Total recettes</b>	<b>5063.45</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

- **Adopte** la décision modificative n°3

Monsieur Damien BAYLE explique que ce sont uniquement des écritures comptables qu'il y a lieu de passer. Les travaux ayant déjà été réalisés et payés.

### **IX - Questions diverses**

1/ Monsieur David JURDIC propose la création d'un groupe de travail spécifique pour traiter le dossier de la sécurité routière dans notre village (autour des écoles, arc-en-ciel, routes de Samoyas, de Combes, rue du faubourg, ...).

Monsieur Damien BAYLE, répond qu'effectivement la sécurité routière dans le village est l'une des priorités, qu'il en a bien conscience. La commission travaux va se réunir toutes les trois semaines, ce qui permettra de régler les problèmes rencontrés avec la mise en place d'aménagements spécifiques.

Monsieur Rémy CACHAT souligne que ce groupe permettrait de libérer du temps à la commission travaux qui a déjà beaucoup de choses à traiter.

Monsieur Damien BAYLE, répond que nous verrons sur le long terme comment cela se déroule, et que si besoin, un groupe sera constitué.

Monsieur David JURDIC reprend en soulignant qu'il serait bon lors de la réunion travaux de prévoir un temps spécifique pour ce point.

Monsieur Damien BAYLE répond qu'un temps dédié à ce sujet sera mis en place à chaque réunion.

2/ Monsieur David JURDIC demande où en est la mise en place du règlement intérieur du conseil municipal, et si leurs 15 propositions ont été étudiées.

Monsieur Damien BAYLE répond que Madame Marie-Laure LAURENT sera en mesure d'adresser à tous les membres du conseil une ébauche de règlement d'ici une semaine, libre à chacun dans un premier temps d'apporter des modifications. Certaines des demandes soumises, relèvent du droit privé et ne concernent aucunement le fonctionnement du conseil municipal donc ne seront pas prise en compte.

Monsieur David JURDIC demande s'il est possible d'avoir un rendez-vous avec Madame LAURENT pour faire le point sur les points qu'ils ont soumis et ainsi gagner du temps.

Monsieur Damien BAYLE n'y voit aucun inconvénient et demande à Monsieur David JURDIC de passer en mairie pour convenir d'une date de rendez-vous.

3/ Madame Viviane LASCOMBE propose de faire un don pour les sinistrés des vallées de la Vésubie et de la Roya, à hauteur de 500 € afin de répondre favorablement à l'appel aux dons émis par le département des Alpes Maritimes. Monsieur Damien BAYLE, explique qu'il est favorable aux versements d'aides exceptionnelles suite à des catastrophes naturelles, mais en se limitant au cadre de la région.

Madame Viviane LASCOMBE souligne que si cela nous arrivait, on aimerait aussi être aidé et soutenu.

Monsieur Damien BAYLE précise que la reconstruction est du domaine de l'Etat et non des petites communes.

Monsieur David JURDIC propose dans ce cas de faire un don de 100 ou 200€. Monsieur Damien BAYLE n'accède pas plus à cette requête.

4/ Monsieur Rémy CACHAT souhaite un partage des informations sur la vie de la commune pour l'ensemble des élus afin de s'assurer que tous les conseillers communaux aient le même niveau d'informations sur les actions réalisées, en cours et à venir. Il propose par exemple : des comptes rendus formalisés et adressés à l'ensemble des élus à l'issue de chaque réunion de chaque commission et l'envoi mensuel d'une synthèse des actions prévues sur le mois à venir.

Monsieur Damien BAYLE répond que cela est possible, et que des envois groupés seront effectifs.

Monsieur David JURDIC reprend sur le fait que si nous faisons des réunions de majorité, ils aimeraient avoir également un compte rendu, pour pouvoir améliorer le fonctionnement et la discussion avec les administrés de la commune,

Monsieur Damien BAYLE répond qu'effectivement il y a des réunions de majorité pour discuter des dossiers et sont ensuite traités en commissions ou au conseil.

#### **Dates des prochains conseils :**

Mercredi 2 décembre à 20h

Mercredi 13 janvier à 20h

Mercredi 24 février à 20h

Mercredi 31 mars à 20h

Mercredi 5 Mai à 20h

Mercredi 16 juin à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40